

Service de conférence
familiale CAFCASS

Travaillons ensemble

pour résoudre le conflit familial



Qu'appelle-t-on une conférence familiale ?

Lorsque les parents décident de se séparer ou de divorcer, les enfants peuvent ressentir un sentiment de perte, de colère, de tristesse voire même de culpabilité. Ces sentiments peuvent être amoindris si les parents travaillent ensemble pour convenir des dispositions à prendre en matière de contacts et de résidence.

Une conférence familiale offre une unique opportunité aux parents, aux enfants, aux autres membres de la famille et aux amis de se réunir et de discuter de la résolution de tout problème éventuel. La conférence familiale est une solution permettant plus facilement aux parents de convenir ensemble d'un plan d'action pour leurs enfants, plutôt que d'engager des poursuites judiciaires acrimonieuses et coûteuses.

Préparation pour la conférence

Suite à une orientation par votre conseiller du tribunal des affaires familiales (*Family Court Adviser*), un coordinateur indépendant de la conférence familiale prendra rendez-vous avec vous. « Indépendant » signifie une personne qui n'a jamais travaillé avec votre famille auparavant. Tous les coordinateurs des conférences familiales sont spécialement formés.

Le coordinateur vous aidera à décider des personnes à inviter à la conférence et prendra les dispositions nécessaires quant au lieu et à la date de cette conférence. Toutes les personnes concernées recevront une lettre confirmant la date et le lieu de la réunion.

Selon l'âge et le niveau de compréhension de votre enfant, le coordinateur peut lui demander d'exprimer ses vœux et ses sentiments. Il est essentiel d'encourager les enfants à participer à la réunion. Les enfants peuvent disposer d'un soutien personnel (un représentant) pour les aider à participer.

Qui devrait participer ?

Toutes les personnes qui, selon vous, pourraient vous aider à prendre les décisions les plus favorables à vos enfants. Il peut s'agir de membres de la famille, d'amis ou de voisins. Vous pouvez également réclamer la présence de professionnels qui connaissent bien votre enfant (tels que des enseignants, des infirmiers à domicile ou des travailleurs sociaux). Les professionnels ne peuvent qu'exprimer leur opinion professionnelle et ne prendront aucune décision lors de la conférence familiale. Si possible, toute personne importante pour votre enfant devrait être invitée.

Ce jour-là...

Partage des informations

La première phase de la conférence concerne le partage des informations. Le coordinateur demandera à chaque participant de se présenter. En présence de professionnels, ces derniers apporteront des informations susceptibles de vous aider à établir un plan d'action pour votre enfant. Vous aurez l'occasion de leur poser des questions à plusieurs reprises.

Séance de délibération privée

Cette phase de la conférence est cruciale. Votre famille et vos amis pourront discuter en privé et convenir d'un plan d'action. A ce moment-là, les professionnels et le coordinateur quitteront la pièce, et vous pourrez ainsi :

- . • discuter des informations que vous aurez obtenues,
- . • convenir d'un plan d'action,
- . • décider des tâches de chacun,
- . • discuter des démarches nécessaires pour veiller à la réalisation du plan d'action,
- . • décider des personnes à même de vous aider si le plan d'action posait des problèmes.

Vous pouvez prendre votre temps pour discuter de ces questions. Le coordinateur restera à proximité et vous pourrez demander de l'aide, le cas échéant. Si vous avez des difficultés à parvenir à un accord, le coordinateur vous aidera.

Discussion de la mise en œuvre du plan d'action

Une fois que vous aurez convenu d'un plan familial, le coordinateur invitera les professionnels à rejoindre la réunion. Le coordinateur présentera alors le plan d'action à toutes les personnes présentes. Vous discuterez également de la possibilité d'une réunion dans les six à huit mois pour reconsidérer le plan d'action. Si vous avez besoin de soutien ou de services particuliers pour le bon déroulement du plan d'action, votre conseiller du tribunal des affaires familiales (*Family Court Adviser*) vous aidera à prendre les dispositions nécessaires.

Les professionnels ou les tribunaux ne rejeteront votre plan d'action que s'ils pensent qu'il pose un danger pour vos enfants. Si tel est le cas, le coordinateur vous demandera de reconsidérer votre plan d'action.

Tous les participants, y compris les enfants présents à la réunion, signeront le plan familial. Une copie sera remise au tribunal en tant que plan familial commun.

Commentaires

Comment puis-je soumettre mes commentaires ou faire une réclamation ?

Nous voulons connaître votre opinion au sujet des conférences familiales. Après la conférence, il vous sera demandé de compléter un formulaire d'évaluation. Vos commentaires nous permettront d'améliorer nos services et nous vous remercions par conséquent de bien vouloir prendre quelques minutes pour le compléter.

Nous recherchons également des familles qui accepteraient de discuter de leur expérience avec d'autres familles désireuses d'organiser une conférence familiale.

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de l'organisation de votre conférence familiale, vous pouvez contacter les directeurs du service de conférence familiale. Ils discuteront avec vous de vos inquiétudes et, si nécessaire, vous aideront à faire une réclamation conformément aux procédures de réclamation de CAF/CASS.

Contacts

Service de conférence familiale de CAF/CASS dans la région londonienne

:

020 7210 4100